



Bouches du  
Rhône



Gardanne, le 13 novembre 2007

Objet : invitation à une journée d'information sur les outils de sensibilisation au débroussaillage.  
Ref : ADCF 13/LC/RG/07/40

Monsieur le Maire,

La Loi d'Orientation Forestière de 2001 a rendu les maires responsables du respect de la réglementation sur le débroussaillage par leurs administrés.

Bien que cette Loi mette à votre disposition un certain nombre d'outils pour sa mise en application, il s'agit de mesures visant à contraindre les propriétaires défaillants, or une bonne information permet de convaincre le plus grand nombre, limitant ainsi les démarches coercitives pénibles pour le maire comme pour les propriétaires visés.

Dans ce contexte, et en complément des formations sur l'aspect règlementaire du débroussaillage organisées par les Communes Forestières en juin 2005 à Aureille et en septembre 2006 à Venelles, nous avons jugé opportun de vous présenter des outils concrets pour la mise en œuvre du débroussaillage sur votre commune.

Pour cela, l'association des Communes Forestières et l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône vous invitent à participer à une **journée d'information** organisée à l'attention des élus ayant pour thème :

**"Comment faire respecter la réglementation sur  
le débroussaillage obligatoire par les particuliers ?  
Quels outils pour les informer et les sensibiliser efficacement ?"**

Elle aura lieu le **jeudi 29 novembre 2007, à partir de 8h30,  
en mairie de Puyloubier**

Cette journée, dont vous trouverez le programme détaillé en pièce jointe, sera organisée autour de deux temps forts :

- la matinée sera consacrée aux outils de communication, dont certains sont parus dernièrement, et aux moyens visant à faciliter le contrôle du débroussaillage. Un point sur la réglementation, qui a évolué en début d'année avec la parution d'un nouvel arrêté préfectoral, sera également effectué.
- l'après-midi, une visite de terrain permettra d'appréhender l'aspect technique du débroussaillage, ainsi que de partager l'expérience du Grand Site Sainte Victoire en terme de sensibilisation-contôle.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette journée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Le Président de l'association des  
Communes Forestières des  
Bouches-du-Rhône,



Régis Gatti

Le Président de l'Union des  
Maires des Bouches-du-Rhône,



Roland Darrouzes

Merci de nous renvoyer votre réponse par fax **avant le 23/11/07** aux coordonnées ci-dessous :

*Communes Forestières des Bouches-du-Rhône*  
*Tel : 06.83.39.18.93. Fax : 04 42 51 03 88*

NOM : ..... PRENOM : .....

STRUCTURE : ..... QUALITE : .....

Participera à la journée :  oui  non

Prendra part au déjeuner :  oui  non



Bouches du  
Rhône



## COMMENT FAIRE RESPECTER LA REGLEMENTATION SUR LE DEBROUSSAILLEMENT PAR LES PARTICULIERS ?

### QUELS OUTILS POUR LES SENSIBILISER ET LES INFORMER EFFICACEMENT ?

*Journée de formation – information des élus des communes des Bouches-du-Rhône*

**8h30 - Accueil des participants et discours d'ouverture** par M. Gatti, Président des Communes Forestières 13 et M. Darrouzes, Président de l'Union des Maires 13.

**9h00 – 9h20 : Introduction** : la problématique feux de forêt dans les Bouches-du-Rhône et bilan départemental des incendies de l'été 2007, par Francis Susini, DDAF 13.

**9h20 – 9h30 : Le rôle des élus dans la mise en œuvre du débroussaillage**, par Laure Castelli, Observatoire de la Forêt Méditerranéenne (OFME).

**9h30 – 10h10 : Exemple de 2 démarches de sensibilisation - contrôle pour la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire** : la prestation de l'ONF pour le compte des communes, par l'ONF - UT Etoile Garlaban ; et la démarche mise en œuvre par des agents communaux assermentés pour le contrôle du débroussaillage à Roquebrune-sur-Argens, par Natacha Fleury, services de la ville.

**10h10 – 10h20 : L'aide de l'Etat pour le contrôle du débroussaillage** par Francis Susini, DDAF 13.

**10h20 – 10h35 : Pause**

**10h35 – 12h30 : Présentation d'outils à disposition des communes pour faciliter la mise en œuvre du débroussaillage**

- **documents papier de sensibilisation et d'information du public** sur le débroussaillage, dont le nouveau "guide des résidents en forêt" de l'Institut pour la Forêt.

- **un nouvel outil pour l'animation de réunions publiques** sur le débroussaillage : visionnage du DVD des Communes Forestières, complété par la présentation de **l'arrêté préfectoral sur le débroussaillage de janvier 2007**.

- **possibilité d'organisation de chantiers tests** : les démonstrations pédagogiques de débroussaillage de l'Entente (programme, coût, organisation, public cible).

- **sensibilisation et information de la population par les CCFF**.

Intervenants : Luc Langeron de l'Institut pour la Forêt, Laure Castelli de l'OFME, Farid Kaced de l'Entente, et les comités communaux feux de forêt.

**12h45 : Repas offert.**

**14h30 – 16 h 00 : Sortie sur le terrain** pour appréhender l'aspect technique du débroussaillage et partager l'expérience du **Grand Site Sainte Victoire** (démarche de sensibilisation - contrôle mise en œuvre par des personnes relais bénévoles formées par le Grand Site), avec Julien Romilly.